

**ANNEXE REGLEMENT INTERIEUR DES MARCHES PUBLICS : REGLES CONCERNANT LES PROCEDURES APPLICABLES  
AU POUVOIR ADJUDICATEUR ET VALEURS DES SEUILS COMMUNAUTAIRES**

Type de besoin	Marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables	Procédure adaptée	Procédure formalisée
Fournitures et services	Inférieur à 40 000 € HT	Entre 40 000 € HT et le seuil communautaire	<b>A partir du seuil communautaire de 215 000 € HT</b>
Travaux			<b>A partir du seuil communautaire de 5 382 000 € HT</b>
<b>Toutes les fournitures et tous les services et travaux</b>	Marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les cas prévus par les dispositions spécifiques du CCP (Art. R.2122-1 à R.2122-7 et R.2122-10 du CCP)		

Montant du marché	Publicité	Délais et procédures
INFERIEUR A 40 000 € HT	Consultation directe ou demande de devis	Aucune obligation
ENTRE 40 000 € HT ET INFERIEUR A 50 000 € HT	<b>Publicité adaptée</b> Profil acheteurachatpublic.com Journal local Le cas échéant BOAMP	Délai de remise des offres en fonction de la nature et des conditions d'exécution du marché Délai de suspension : 5 jours
ENTRE 50 000 € HT ET INFERIEUR A 90 000 € HT	<b>Publicité adaptée</b> Profil acheteurachatpublic.com Journal d'annonces légales (JAL) BOAMP Le cas échéant revue spécialisée	
ENTRE 90 000 € HT ET INFERIEUR AUX SEUILS DE PROCEDURES FORMALISEES	<b>Publicité obligatoire</b> BOAMP ou JAL Profil acheteurachatpublic.com Annonce complémentaire dans presse spécialisée ou au JOUE	Délai de remise des offres en fonction de la nature et des conditions d'exécution du marché Présentation en commission Envoi en préfecture à partir de 214 000 € HT Délai de suspension : 7 jours
A PARTIR DES SEUILS FORMALISEES	<b>Publicité obligatoire</b> BOAMP et JOUE (modèle européen obligatoire) Profil acheteurachatpublic.com Annonce complémentaire dans presse spécialisée	Selon les dispositions du CCP propres à chaque type de procédure formalisée Envoi en préfecture